

Services Cisco avec le gouvernement américain

Pour les agences du gouvernement fédéral, les offres de Services de Cisco sont considérées comme des « articles commerciaux » tels que définis par le la Réglementation des acquisitions fédérales (Federal Acquisition Regulation ou « FAR ») 2.101. Cisco offre ou fournit ces Services sur une base concurrentielle et en quantités substantielles sur le marché commercial en fonction des prix courants établis pour des tâches spécifiques effectuées selon des conditions commerciales standard.

Lorsque les Services Cisco requièrent l'accès à des informations ou à des ressources classifiées du gouvernement américain, les dispositions suivantes s'appliquent :

Cisco devra :

- a. répondre aux exigences de sécurité pour l'accès aux informations classifiées comme indiqué dans le formulaire 254 du ministère de la Défense (DD) relatif aux spécifications de classification de sécurité des contrats du ministère de la Défense, et ses annexes;
- b. obtenir et conserver une autorisation d'installation conformément au formulaire 254 du ministère de la Défense et à la FAR 52.204-2 « EXIGENCES DE SÉCURITÉ »;
- c. effectuer les activités suivantes conformément aux directives applicables du gouvernement américain et de l'agence :
 - i. Nommer un responsable de la sécurité des installations (FSO) chargé de superviser les exigences en matière de sécurité pour les produits et services contractuels.
 - ii. Nommer un responsable de la sécurité des installations pour superviser le traitement des autorisations et les comptes rendus des employés et des sous-traitants de Cisco.
 - iii. Former les employés et les sous-traitants de Cisco.
 - iv. Stocker en lieu sûr les documents, le matériel ou les renseignements fournis dans le cadre du contrat.
 - v. Protéger les documents, le matériel ou les renseignements fournis dans le cadre du contrat, en transit et au repos.
 - vi. Contribuer à la préparation de la documentation relative à la sécurité.

Le Client devra :

- a. effectuer les activités suivantes conformément aux directives applicables du gouvernement américain et de l'agence :
 - i. fournir un formulaire 254 du ministère de la Défense relatif aux spécifications de classification de sécurité des contrats, avec les étapes et les pièces jointes de ce formulaire;
 - ii. s'assurer que tous les documents, matériels ou renseignements portent les marques de classification de sécurité appropriées;
 - iii. gérer la désignation du personnel dans le cadre du contrat.